

**Comité de coordination**

**Session du 5 novembre 2015**

Les activités sociales et culturelles de la branche des IEG font une nouvelle fois les frais de décisions patronales incompréhensibles avec une dotation du 1 % 2016 en baisse de 33 M€ par rapport à la dotation définitive de 2014 (-47 M€ par rapport à la dotation provisoire 2015).

Pour FO, le financement des activités sociales ne peut s'apparenter à un forfait laissé au bon vouloir des employeurs, comme ils tentent de le mettre en place et comme ils l'ont fait entre 2005 et 2009 en modifiant l'assiette de cotisation et amputant les activités sociales de 180 M€, dont FO continue d'en revendiquer le reversement.

Même si FO ne partage pas l'ensemble des choix de gestion, elle considère que les activités sociales ne peuvent exister et se développer qu'en ayant une vision à moyen et long terme sur leur financement, au travers d'une transparence sur les modes de calcul, ce qui est loin d'être le cas encore aujourd'hui.

Les effets « yoyo » que la dotation du 1 % connaît depuis plusieurs années mettent en péril une projection de gestion et compromettent une réelle volonté d'engagement budgétaire, alors que les organismes sociaux ont besoin d'un socle minimum et stable de financement pour mener à bien leurs missions.

Accepter l'opacité sur le calcul du 1 % ou un versement forfaitaire sans contrôle, c'est rayer d'un trait l'article 25 et renier le dialogue social entre fédérations et employeurs.

FO exige une rencontre en urgence entre fédérations, employeurs et Pouvoirs publics pour faire toute la clarté sur la dotation du 1 % 2016.

### **RÉPARTITION DU 1 % 2016 : REPORT DES DÉCISIONS**

Face à la situation, les fédérations FO, CGT, CFE-CGC et CFDT ont exigé une rencontre entre fédérations, employeurs et ministère pour avoir toute la clarté sur le calcul de la dotation du 1 % en 2016.

Les délégations FO, CGT et CFE-CGC du Comité de coordination ont décidé de ne pas répartir la dotation lors de cette séance et de décaler la répartition budgétaire au 2 décembre 2015, sur convocation d'une Session extraordinaire.

FO a obtenu que le Comité de coordination s'adresse aux employeurs et au Ministère pour les informer officiellement de la non-répartition du 1 % et appuyer la démarche des fédérations.

La délégation CFDT s'est désolidarisée de sa fédération en ne s'associant pas aux propositions des trois autres délégations et en présentant son projet de répartition.

**RÉSERVES DES CMCAS (DOC JOINT)**

- 16,18 M€ sur des activités non faites en CMCAS sur 2014 soit 30 % de leur dotation.
- 16,30 M€ de réserves cumulées.
- 10,75 M€ en réserves pour investissements.

Une grande disparité entre CMCAS dont les activités sont budgétées-réalisées et celles dont les activités ne se font pas générant des réserves. Certaines ayant presque 2 années budgétaires en réserve.

Pour FO, il y a donc les moyens financiers pour aller encore plus loin sur les aides sanitaires et sociales et le financement de la CsmR.

